



Remplacement de boîte aux lettres imputable au locataire ou propri

Par **chistine**, le **01/12/2013** à **15:26**

merci de bien vouloir m'aider... voila je me suis portée caution pour mon fils, hors celui ci a rendu le studio en mauvais état. l'agence me demande de regler les degats soit un montant de 4137 euros. j'ai deja réglé 4000 euros et j'ai demandé a l'agence une facture acquitée des travaux effectués, celle ci m'a repondu su'il n'etait pas tenue de me la donner. bon, il me reste 137 euros a regler et je m'apercois que dans l'estimation des travaux il y a le remplacement des boites aux lettres situées dans le hall d'entrée de l'immeuble (montant 177 euros)...est ce a moi de les régler ? merci de me repondre.